LE CRÉOLE DANS L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

pLangazEdikusionikan MaloyakréolSoféSominMan inNawarVavangTilampLangazEdik warkiltirKabarTeatMaloyakréolSofé
AmaréVitmanNawarVavangTilampL
OnKozéKonterZistwarKiltirKabarTeatMaloyoféSominMarmaÿLécolAmaréVitmanNawar
NpLangazEdikasionKozéKonterZistwarKiltirKan ntMaloyakréolSoféSominMarmaÿLécolAmare
NararVavangTilampLangazEdikasionKozéKonterzistwarKiltirKabarTeatMaloyakréolSoféSominMarmaÿLécolMilitirKabarTeatMaloyakréolSoféSominNawarVavangTilampLangakreolSoféSominNarmaÿLécolAmaréVitmanNawarVavangTilampLangakreolSoféSominNarmaÿLécolAmaréVitmanNawarVavargTilampLangakreolSoféSominNarmaÿLécolAmaréVitmanNawarVavargTilampLangakreolSoféSominNarmaÿLécolAmaréVitmanNawarVavargTilampLangakreolSoféSominNarmaÿLécolAmaréVitmanNawarVavargTilampLangakreolSoféSominNarmaÿLécolAmaréVitmanNawarVavargTilampLangakreolSoféSominMarmayLécolAmaréVitmanNawarVavargTilampLangakreolSoféSominMarmayLécolAmaréVitmanNawarVavargTilampLangakreolSoféSominMarmayLécolAmaré

2014-2019

PLAN D'ACTIONS pour la langue et la culture régionales



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Avant-propos

La feuille de route du créole dans l'académie a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil académique Langue et Culture Régionales du 16 septembre 2014. Cinq axes sont approuvés, quinze actions en découlent. Chacun s'engage à promouvoir le créole dans l'académie dans le respect des principes retenus.

Dès la rentrée 2014, en augmentant de 50 % le nombre de classe bilingue créole-français, c'est un signal fort que je souhaite lancer à la communauté éducative qui doit faire grandir et progresser ses élèves de La Réunion à partir de leur bagage personnel, familial et culturel. Je suis convaincu que l'enfant devient élève et progresse vers la maîtrise des langues si on le considère à la fois dans sa globalité et dans ce qu'il possède d'unique.

Je souhaite que nous conjuguions nos efforts pour mieux le servir.

Thierry TERRET Recteur de l'Académie de La Réunion, Chancelier des Universités

LE CRÉOLE DANS L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

Feuille de route pour la langue et culture régionales - Plan d'actions 2014-2019

Directeur de la publication : Thierry Terret, recteur de l'académie

Octobre 2014 www.ac-reunion.fr

LE CRÉOLE DANS L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

Feuille de route pour la langue et la culture régionales Plan d'actions 2014-2019

Sommaire

Avant-propos du recteur de l'académie				
Structurer le pilotage de la LCR et renforcer ses ressources pédagogiques et humaines	p. 6			
Sensibiliser les élèves au patrimoine culturel et linguistique régional comme partie intégrante du patrimoine national	p. 7			
Généraliser auprès des enseignants des démarches d'enseignement du français en milieu créolophone (EFMC) et, plus largement, de maîtrise de la langue française en milieu plurilingue	p. 8			
Favoriser un enseignement du créole dans le premier et le second degrés	p. 10			
Permettre le développement d'une offre territoriale équilibrée	n 11			

Feuille de route pour la langue et la culture régionales

Diagnostic et synthèse de la stratégie académique

La Réunion est un territoire à l'histoire singulière, riche et marquée par une diversité culturelle forte qu'attestent notamment des usages linguistiques particuliers et des formes d'expression patrimoniales et artistiques uniques.

Dans l'académie de La Réunion, ces cultures régionales, y compris - mais pas seulement - dans leurs composantes linguistiques, doivent trouver leur place dans l'ensemble des disciplines d'enseignement de la maternelle au lycée. Elles constituent une richesse et une diversité que l'École doit veiller à respecter et valoriser. Elles contribuent à la construction des identités des élèves, de leurs apprentissages et de leur épanouissement.

Dans ce contexte, la situation du créole mérite une attention particulière. Langue vernaculaire parlée par une large majorité des élèves, parfois en bilinguisme maîtrisé avec le français, parfois en fusion partielle avec celui-ci, parfois encore en exclusivité, il représente dans tous les cas une ressource langagière dont il convient nécessairement de tenir compte, en particulier dans l'enseignement primaire.

Depuis une trentaine d'années, de nombreux textes ont d'ailleurs progressivement permis le développement des enseignements *de* puis *en* langues régionales. La période récente en a confirmé l'intérêt. Les modifications du Code de l'Éducation apportées par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 ont ainsi donné un nouvel élan aux pratiques professionnelles des enseignants en précisant qu'« un enseignement de la LCR peut être dispensé tout au long de la scolarité » et que « les maîtres sont autorisés à recourir aux langues régionales, de la maternelle à l'élémentaire, chaque fois qu'ils peuvent en tirer profit pour leur enseignement notamment pour l'étude de la langue française ».

L'arrêté du 27 juillet 2007 portant sur le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL) insiste dans ses orientations sur la valorisation des cursus plurilingues sans jugement de valeur sur les langues enseignées et donne au créole réunionnais toute sa place. Cet arrêté offre d'une part une trame d'évaluation des compétences des élèves et d'autre part une base d'étude commune aux enseignants.

Le CECRL est complété par les programmes de l'enseignement du créole (BO du 8 septembre 2011) qui visent des objectifs de comportement et d'attitudes indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes telles la curiosité, l'écoute, l'attention, la mémorisation et la confiance en soi dans l'utilisation d'une autre langue et la contribution à la maîtrise du langage. Les programmes tendent également des objectifs d'éducation, d'acquisition de connaissances et des capacités et ce prioritairement à l'oral.

Avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, une avancée supplémentaire est faite en direction des langues et cultures régionales. Le texte confirme que « dans les académies d'outre-mer, des approches pédagogiques spécifiques sont prévues dans l'enseignement de l'expression orale et écrite et de la lecture au profit des élèves issus de milieux principalement créolophones (...) ».

L'enseignement facultatif de la langue et de la culture régionales est proposé dans l'une des deux formes suivantes :

- Un enseignement de la langue et de la culture régionales.
- Un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.

À La Réunion, la politique académique s'appuie également sur la Déclaration de Cayenne qui a suivi les États Généraux du Multilinguisme en décembre 2011, ainsi que sur le document du Ministère sur l'apprentissage et l'enseignement des langues et cultures régionales dans l'école de la République. Ces deux textes rappellent la nécessité pour tous les élèves de parvenir à une maîtrise de la langue française et de leur langue maternelle. Les deux langues constituent le véhicule des connaissances et des concepts dès la petite enfance. C'est pourquoi, dans le contexte scolaire, il est fondamental d'intervenir sur la langue maternelle dès le plus jeune âge.

Dans les écoles du département, les situations linguistiques sont toutefois multiples. Les élèves ne maîtrisent pas la langue de la même manière. Ils ne sont pas tous issus des mêmes milieux et n'ont pas les mêmes degrés d'exposition aux langues. Il est donc nécessaire de considérer l'élève dans sa globalité avec tous ses bagages (familial, culturel, social, linguistique), de privilégier une approche holistique et de ne pas imposer une solution unique pour traiter les diverses situations.

Pour prendre en compte ces différents aspects et réalités, l'académie de La Réunion se donne pour priorités le développement de cinq axes successifs :

- Structurer le pilotage de la LCR et de renforcer ses ressources pédagogiques et humaines.
- Sensibiliser les élèves au patrimoine culturel et linguistique régional comme partie intégrante du patrimoine national.
- Généraliser auprès des enseignants les démarches spécifiques d'enseignement du français en milieu créolophone et plus largement de maîtrise de la langue française en contexte plurilingue.
- Favoriser un enseignement du créole dans le premier et le second degrés.
- Permettre le développement d'une offre territoriale équilibrée de classes de maternelles bilingues créole-français.

Structurer le pilotage de la LCR et renforcer ses ressources pédagogiques et humaines

Structurer le pilotage de la LCR passe de manière incontournable par la réactivation du Conseil académique institué par le décret du 31 janvier 2001. Ce Conseil a pour vocation « de veiller au statut et à la promotion des langues et cultures régionales dans l'académie, dans toute la diversité de leurs modes d'enseignement et s'attache à favoriser l'ensemble des activités correspondantes ».

Il veille plus précisément à :

- La création de ressources pédagogiques : un journal en ligne est créé par la mission LCR premier degré. Il recueille les différentes conclusions des projets des cinq bassins de formation. Les travaux sont effectués par les intervenants en LCR, aidés des relais de circonscriptions. Le journal numérique « Kriké » en ligne sur le site de l'académie donne un aperçu de ce qui se fait en langue et culture régionales sur les plans didactiques et pédagogiques tout en valorisant le travail des élèves.
- La mise en ligne des outils créés par la mission LCR sont autant d'éléments d'appui pour les enseignants dans leurs pratiques de la classe au quotidien. Cela va des comptines bilingues pour la maternelle jusqu'au montage de séances de classe au cycle 3.
- La diffusion de bonnes pratiques : depuis peu, un espace est réservé à la mutualisation de pratiques pédagogiques choisies. Cet espace sera enrichi de courts films explicitant les différents dispositifs que porte l'académie dans le domaine.

Action 1 : Veiller à l'inscription dans le projet d'école ou d'établissement d'un volet LCR qui tiendra compte des publics accueillis et de leurs besoins.

Action 2 : Associer les personnels de l'ESPÉ et du second degré aux travaux de la mission du premier degré afin de créer une complémentarité et cohésion plus large et aboutir à un consensus inter degré partagé par un plus grand nombre.

Action 3 : Renforcer les liens entre les différents acteurs (premier et second degrés, ESPE, Université, CANOPÉ)

Action 4 : Intégrer les travaux du second degré et ceux de l'ESPÉ au journal numérique Kriké, créer des liens entre les différentes pages académiques dédiées à la LCR.

Sensibiliser les élèves au patrimoine culturel et linguistique régional comme partie intégrante du patrimoine national

Enseigner à La Réunion sans tenir compte du contexte local, de la géographie, de l'histoire, de la langue, c'est occulter une partie de ce qui est constitutif de l'élève. Or, l'école a l'entière responsabilité de ses apprenants. Il n'y a pas de découverte du monde, des objets et du vivant si l'élève n'expérimente pas d'abord son environnement. Il n'y a pas de questionnements géographiques et historiques si les lieux que les élèves côtoient quotidiennement ne servent pas de point d'appui aux enseignements. L'Ecole ne peut faire l'impasse sur le patrimoine culturel et linguistique de ses élèves.

La prise en compte pédagogique de ce versant « sensibilisation au patrimoine » est certes active. Elle se traduit par une fréquentation et une exploitation régulière des structures culturelles et des activités afférentes : classes de découvertes au volcan, à la montagne, à la mer ; sorties pédagogiques dans les lieux d'arts contemporains (Le palais aux 7 portes à Saint Pierre, Arts Sud à Saint Joseph, l'artothèque de Saint Denis, etc.) ; visites dans les conservatoires et musées (Léon Dierx, musée de Villèle, etc.) ; fréquentation ou séjours dans les centres académiques de lecture et d'écriture, participation des classes aux parcours artistiques et culturels, intervention des artistes locaux dans les écoles par le biais des projets d'actions globalisées du rectorat (PAG) constituent autant de pratiques et de manifestations partagées par les enseignants et leurs élèves. Toutes les structures culturelles de l'île sont régulièrement fréquentées et donnent lieu à des exploitations pédagogiques de bonnes factures.

Dans le domaine de la sensibilisation à la langue et à la culture régionale, les élèves peuvent aussi bénéficier des propositions des différentes collectivités telles que les manifestations organisées autour des journées du patrimoine, celles de la semaine créole ou encore les actions initiées lors de la journée de la langue maternelle. Relèvent de la même intention la découverte des albums et contes créoles proposée par les bibliothèques, qui mènent une collaboration remarquable dans le domaine du livre avec les écoles. A travers ces différents espaces, les élèves acquièrent des éléments essentiels de leur environnement et les champs lexicaux adéquats. Ils les découvrent en contexte, grâce aux possibilités offertes par la vie de la classe et à travers les différents évènements qui rythment l'année scolaire. L'aspect authentique des connaissances culturelles est assuré par l'observation du patrimoine. En découvrant son espace culturel et géographique, en mettant en réseau les éléments qui fondent son histoire, l'élève développe et enrichit ses connaissances culturelles et découvre qui il est.

Avec la DAAC et la DAC-OI, différentes structures et collectivités participent à ce développement et à cet enrichissement. Les langues et cultures régionales sont des ressources sur lesquelles les enseignants s'appuient pour développer les connaissances de leur jeune public. L'ensemble des disciplines, et l'histoire des arts en particulier, offrent de multiples opportunités de participer à l'éducation au patrimoine et à la transmission d'une histoire culturelle régionale. Dans le 1er degré, l'appropriation de la culture régionale et la découverte du patrimoine doivent bénéficier de la mise en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT) et de la généralisation des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA).

Action 5 : Impulser un volet éducation artistique et culturelle au cœur des projets d'école. Ce volet EAC sera aussi imbriqué au développement de la LCR et tiendra compte des publics accueillis et de leurs besoins.

Généraliser auprès des enseignants des démarches d'enseignement du français en milieu créolophone (EFMC) et plus largement de maîtrise de la langue française en contexte plurilingue

Refonder l'École suppose de modifier les pratiques pédagogiques, notamment celles qui ont trait à l'expression orale et écrite, en accompagnant davantage les enseignants dans la prise en compte du capital linguistique des élèves.

La transformation des pratiques professionnelles (pour les enseignants en poste) et l'acquisition de méthodes pédagogiques spécifiques dès le début de la professionnalisation pour tous les enseignants en formation initiale sont des solutions qui contribueront à faire progresser les élèves dont les faibles performances en compréhension de texte expriment un déficit global qui trouve son origine dans plusieurs causes : système de langue mal maîtrisé, posture de parleur encore fragile, aide insuffisamment incluse dans l'apprentissage de la lecture.

Il est primordial de bâtir pour l'élève un programme solide d'expression orale en créole et en français, de planifier pour lui un apprentissage rigoureux et progressif du vocabulaire au cours duquel il accède à la mémorisation des énoncés lexicaux et des structures syntaxiques tout en conservant à l'esprit l'importance des articulations entre l'essence, la forme et le sens.

Ces gestes pédagogiques permettront à l'élève d'élargir et de consolider peu à peu ses bagages linguistiques en français et en créole. En termes d'organisation et de politique pédagogique appliquée aux écoles, l'essentiel de l'accueil en maternelle notamment en petite section devrait pouvoir se faire en créole, selon les besoins des élèves, le français prenant une part croissante au cours de la scolarité. Dans le même ordre d'idée, tous les professeurs devraient pouvoir s'appuyer sur les démarches de l'EFMC pour aider les élèves à réfléchir et à comparer les deux systèmes de langue et mieux se les approprier (en cycle 1 de façon notable dans la production orale, aux cycles 2 et 3 et au collège dans la production d'écrit en particulier).

Dans le cadre des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), l'ESPÉ propose à tous les futurs enseignants du 1er et du 2d degrés une formation inscrite dans le cadre du tronc commun, entrée relative à la contextualisation. 12 heures par étudiant en Master 2 sont dispensées, l'enjeu essentiel étant de prendre en compte les éléments relatifs aux contextes (en particulier au contexte réunionnais), d'adapter cette contextualisation aux pratiques scolaires et d'en analyser les effets sur les pratiques.

La formation initiale des futurs professeurs des écoles est complétée par une unité d'enseignement de 16 heures par étudiant sur les problématiques de l'enseignement du français en milieu créolophone. Cette unité d'enseignement est abordée sous l'angle de la sociolinguistique et de la psycholinguistique, l'enjeu majeur étant de conduire les étudiants et stagiaires à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignements-apprentissage du français en contextes.

Tous les étudiants et fonctionnaires stagiaires du premier et du second degrés bénéficient d'un volet artistique et culturel dans leur formation à l'ESPÉ (une UE en M1 et une UE en M2), volet permettant

de les sensibiliser à la notion de patrimoine et particulièrement au patrimoine culturel et linguistique régional.

En formation continue, une grande partie des enseignants du premier degré de l'académie bénéficient d'animations pédagogiques au cours desquelles des projets en cultures régionales sont déclinés, des démarches d'EFMC initiées, des séances en créole menées. Ces temps de formation sont réactivés dans tout le département et ce de façon notable sur les bassins où sont implantés des sites pilotes.

Des formations d'école sont également dispensées par les itinérants de bassin qui proposent des interventions pédagogiques lors de conseils de maîtres. Des espaces de concertation plus larges existent en effet, avec la nouvelle organisation du temps scolaire, 24 heures supplémentaires sont réservées aux réunions en équipe.

Au Plan académique de formation (PAF), les 188 enseignants habilités se regroupent par bassin sur un temps de travail d'une matinée. Un stage d'une semaine est également programmé pour les enseignants des classes bilingues. De manière plus large, 230 heures de formation sont inscrites au PAF, dans le domaine des spécificités de la langue créole, 72 heures dans celui de la culture régionale et 48 heures sont dispensées sur la question du contexte réunionnais en inter-degrés.

Dans le second degré, des démarches similaires peuvent être adoptées. Les enseignants peuvent aussi avoir recours en cas de besoin à la langue de l'élève et lui apporter des réponses pédagogiques ponctuelles. Il s'agit d'apporter aux collégiens et lycéens les explications nécessaires pour guider leur compréhension des textes littéraires, des énoncés scientifiques, des documents de la culture humaniste, etc.

Une formation aux démarches de l'EFMC et plus largement de la maîtrise de la langue française en milieu plurilingue est nécessaire. Toutes les disciplines contribuant à la maîtrise de la langue française, il est important que tous les professeurs et pas seulement les professeurs de français puissent être en mesure de lever des ambiguïtés sur les aspects incompris de la langue. De manière plus spécifique, les professeurs de lettres doivent généraliser autant que faire se peut une démarche contrastive, notamment en 6ème et en 5ème. Dans ces perspectives, prendre en compte les langues créole et français contribue à l'acquisition des paliers du socle commun.

Action 6 : Programmer un module de formation non disciplinaire au PAF 2d degré du type « Enseigner en contexte plurilingue » à des fins de sensibilisation. Augmenter le nombre de formation dédiée au domaine dans le second degré.

Action 7 : Constituer au niveau académique une équipe de formateurs 1 er et 2d degré pouvant répondre aux besoins d'information et de formation des établissements des 1 er et 2d degrés en EFMC.

Action 8 : Elaborer et diffuser des outils de démarche d'EFMC en direction des écoles, nourrir le site académique.

Favoriser un enseignement du créole dans le premier et le second degrés

Dans le premier degré, un enseignement du créole est organisé par les maîtres habilités en direction de leurs élèves selon les dispositions du projet d'école. Il s'agit de développer chez l'élève les comportements et attitudes indispensables pour l'apprentissage des langues et en faciliter la pratique, de faire acquérir en LVR des connaissances et des capacités, prioritairement à l'oral et d'améliorer les compétences de l'élève dans la maîtrise de la langue créole et de la culture réunionnaise en vue de l'obtention du niveau A1 du CECRL (BO N°41 du 8 novembre 2001). Dans ce cadre, l'élève est progressivement capable d'une relation interpersonnelle en créole et en français. L'enseignement du créole est confié à des enseignants qualifiés dont les compétences linguistiques et culturelles ainsi que la connaissance des textes officiels sont vérifiés. Une période de stage de formation de deux semaines est organisée en leur direction, sous la responsabilité du corps d'inspection. L'habilitation définitive prend la forme d'une visite de classe, suivie d'un entretien.

Cette visite vise à apprécier les aptitudes pédagogiques de l'enseignant sur les points suivants :

- Situer son travail dans une progression.
- Mettre en œuvre une pédagogie de la communication.
- Planifier des exercices d'entraînement à la compréhension de l'oral.
- Introduire des éléments linguistiques nouveaux et les faire pratiquer dans des activités et situations adaptées à de jeunes élèves.
- Développer l'expression orale des élèves.
- Évaluer les acquis des élèves.

A l'issue de la formation et des visites, une habilitation est délivrée par les services académiques sur proposition du chargé de mission. Elle fait obligation à l'intéressé en réponse aux besoins qui lui sont communiqués en la matière, de dispenser un enseignement de langue régionale dans le premier degré. Les récents rapports de jury mentionnent que la très grande majorité des candidats dispose du créole comme langue maternelle ou co-maternelle avec le français et que le niveau de langue oral exigé est atteint. En revanche les connaissances culturelles sont souvent à approfondir notamment dans le domaine de la littérature d'expression créole. L'habilitation n'est pas accordée aux candidats qui refusent de s'exprimer en créole, à ceux qui emploient un registre de langue familier, aux candidats éprouvants des difficultés lorsqu'ils s'expriment en créole ou encore à ceux qui n'ont pas les connaissances culturelles minimales.

Dans le second degré, le créole peut être choisi en tant que LV2 ou LV3. Dans la très grande majorité des cas, il est choisi en tant que LV3 option facultative. Il est alors en concurrence avec les autres matières facultatives.

Action 9 : Permettre la participation des formateurs de l'ESPE aux commissions d'habilitation et aux stages d'habilitation.

Action 10 : Améliorer la carte des langues pour permettre une continuité de l'enseignement du créole entre les sites pilotes et les collèges de secteur.

Action 11 : Intégrer un module LVR dans le cursus de formation initiale et continue de tous les enseignants.

Permettre le développement d'une offre territoriale équilibrée de classes de maternelles bilingues créole-français

L'enseignement du créole dispensé sous la forme bilingue à parité horaire a pour objectifs premiers de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue régionale au travers d'un horaire renforcé et d'un enseignement dans la langue régionale, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue.

En outre, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à l'apprentissage d'autres langues (BO n° 33 du 13/09/2001). Les objectifs poursuivis sont ainsi complémentaires. Il s'agit de structurer la langue créole parlée dans le milieu familial, de favoriser l'épanouissement personnel des jeunes élèves issus d'autres cultures, de permettre un développement des compétences linguistiques en français et en créole, de valoriser la diversification des langues enseignées à l'école. Les enseignements bilingues français-créole concernent la maternelle. Ils sont organisés, dans la mesure du possible, dans les écoles où une demande des familles existe. Le dispositif peut concerner tous les élèves, même ceux qui ne sont pas locuteurs natifs du créole et qui s'intègrent progressivement dans l'offre d'enseignement linguistique (élèves francophones, élèves de langues mahoraises, etc.).

Pour les enseignants inscrits dans le dispositif classe bilingue en maternelle, la préparation à l'habilitation consiste en la mise en place de projets où le créole est à la fois langue d'enseignement et langue enseignée à parité horaire avec le français. Les enseignants habilités doivent informer et consulter les familles. Le projet doit être validé par le Conseil d'école et l'inspecteur de circonscription. Le démarrage des opérations ne peut se faire qu'après l'avis de l'IA-DAASEN.

Action 12 : Ouvrir une classe de maternelle bilingue au moins dans chaque circonscription.

Action 13 : Rendre lisible une évaluation des élèves en termes d'attestation de langue.

Action 14 : Communiquer au DAASEN un bilan de la classe bilingue en fin d'année.

Action 15 : Proposer un parcours PS-MS-GS structuré d'enseignement bilingue qui permettrait l'évaluation d'une cohorte.